

## LE PROGRAMME PASSE-PARTOUT

En mai 2016, les membres participants au Congrès de la FPPE à Montréal ont adopté une résolution visant à documenter et à faire la promotion à la CSQ et auprès des décideurs du programme Passe-Partout dans le contexte de l'implantation de la maternelle 4ans.

En raison de l'importance reconnue de l'intervention dès la petite enfance et de la première transition scolaire et des actions gouvernementales qui sont prises à cet égard, les prochaines années seront déterminantes pour l'avenir de Passe-Partout.

En collaboration avec des membres du GTPP (Groupe de travail Passe-Partout), la FPPE a sondé les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire et l'ensemble du personnel professionnel intervenant auprès des enfants de 4 ans et leurs parents. Merci à celles et ceux qui ont répondu.

Nous présenterons très bientôt les résultats du sondage au Conseil fédéral de la FPPE et adopterons un plan d'action. Ces informations seront disponibles sur le site Internet de la FPPE. Nous souhaitons également rencontrer les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire à l'occasion de leur colloque annuel en avril.

Mieux connaître l'état de la situation du programme Passe-Partout et les différentes formes d'interventions professionnelles auprès des enfants de 4 ans et, en particulier, celles en soutien à la compétence parentale, permettra à la FPPE de valoriser ces services et en faire reconnaître l'importance.

**Sophie Massé,**  
Vice-présidente



## Décentralisation des budgets vers les établissements : à surveiller

Une nouvelle mesure a été ajoutée cet automne aux règles budgétaires 2016-2017 amendées : la mesure 30170 « Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire ».

Chaque école obtient un montant de base de 5 000\$, auquel s'ajoute une somme déterminée au prorata de l'effectif scolaire. 23,7 M\$ sont dédiés à cette mesure non récurrente. Les commissions scolaires sont obligées de transférer la totalité des sommes aux établissements.

Des projets répondants aux objectifs suivants pourraient être financés par la mesure 30170 :

- ◆ Offrir un accompagnement soutenu aux élèves à risque de décrochage lors de leur première année au secondaire;
- ◆ Favoriser l'éveil à la lecture;
- ◆ Offrir aux élèves un environnement d'apprentissage stimulant par le financement d'initiatives concrètes et novatrices liées à l'utilisation des technologies et ressources numériques pour l'enseignement et pour l'apprentissage;
- ◆ Soutenir le déploiement de l'éducation interculturelle;
- ◆ Encourager le développement d'actions de collaboration entre les établissements d'enseignement secondaire et les centres de formation professionnelle;
- ◆ Soutenir toutes initiatives visant à favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie dans les écoles;
- ◆ Accroître la formation du personnel et l'optimisation du fonctionnement des écoles.

Cette nouvelle mesure budgétaire est à surveiller parce qu'elle s'inscrit dans la volonté gouvernementale de décentraliser les pouvoirs et les budgets des commissions scolaires vers les écoles.

Plutôt que de faire appel aux services professionnels des commissions scolaires, on craint que la décentralisation de ces budgets favorise le recours à des ressources externes (services privés à but lucratif ou non, fondations, organismes communautaires) pour la réalisation de projets locaux à court terme.

Soulignons que les partenariats doivent toujours se faire en *complémentarité* et non en *remplacement* des services publics offerts par la commission scolaire, et ce, particulièrement avec les organismes communautaires.

Il s'agit d'une situation que la FPPE surveille de près.

**Marie-Eve Quirion,**  
Conseillère en action professionnelle